



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX  
Secrétaire de séance : Monsieur Mohamed MBITEL

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 5  
Nombre de votants : 35  
Date de la convocation : 12 décembre 2023  
Date de publication : 22 décembre 2023

### **Conseillers présents**

|  |  |  |
|--|--|--|
| GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD<br>Isabelle, MANGIN Isabelle,<br>BERTHAUD Mathieu, MARCHAND<br>Sylvette, CHAMPANHET<br>Stéphane, NONNOTTE-BOUTON<br>Catherine, GERMOND Daniel,<br>DRAY Frédérique, JABOVISTE<br>Philippe, MIRAT Maryline, | DOUZENEL Alexandre, CUINET<br>Jean-Pierre, ROCHE Paul,<br>PECHINOT Jacques, FICHERE<br>Jean-Pascal, REBILLARD Jean-<br>Michel, CRETIN-MAITENAZ<br>Blandine, CERNELA Patrice,<br>LEFEVRE Jean-Philippe,<br>JEANNET Nathalie, DEMORTIER- | BLANC Catherine, ANTOINE<br>Patricia, MBITEL Mohamed,<br>BOURGEOIS-REPUBLIQUE<br>Claire, GRUET Justine, PRAT<br>Hervé, MUGNIER Christine,<br>HERRMANN Nadine, BOUTELOUP<br>Guillaume |
|--|--|--|

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

DELAINE Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, CUSSEY Laëtitia donne procuration à DOUZENEL Alexandre, JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à HERRMANN Nadine, GOMET Nicolas donne procuration à BOUTELOUP Guillaume, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

### **Conseillers absents non représentés**

**Objet : Mise à disposition de personnel auprès des associations Promo Sport Dole Crissey et Loisirs Populaires Dolois**

Rapporteur : Madame Frédérique DRAY

Conformément à l'article L.512-8 du Code Général de la Fonction Publique et au décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, les agents d'une collectivité peuvent être mis à disposition auprès d'une association.

L'association Loisirs Populaires Dolois, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, développe des activités éducatives, culturelles, de loisirs et d'animation auprès des enfants, des jeunes et des adultes de la Ville de Dole.

L'association Promo Sport Dole Crissey, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, est un club de football qui développe des projets éducatifs et sportifs ambitieux au sein de la Ville de Dole.

Ces deux associations ont besoin de personnel qualifié ; un agent de la Ville de Dole, employé sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, dispose des compétences requises pour assurer une partie des missions de chaque association.

Par conséquent, cet agent sera mis à disposition auprès de l'association Loisirs Populaires Dolois à raison de 17 heures 30 hebdomadaires afin d'exercer lesdites fonctions d'animation :

- Animation « ateliers sport » lors de soirées, les mercredis, week-ends et durant les vacances scolaires ;
- Animation de séjours de vacances et de week-ends ;
- Animation dans le cadre de l'accueil de loisirs les mercredis, week-ends et durant les vacances scolaires ;
- Animation dans le cadre d'actions évènementielles ;
- Participation à des actions spécifiques ;
- Maintenance et petits travaux de manutention.

Cet agent sera mis à disposition de l'association Promo Sport Dole Crissey à raison de 17 heures 30 hebdomadaires afin d'exercer les fonctions d'éducateur sportif au sein de ce club.

Une convention de mise à disposition pour chaque association prévoit notamment les modalités de remboursement des frais (rémunération et charges sociales, formation, frais de déplacement) et la durée de la convention.

L'agent sera amené, dans le cadre de ses missions d'éducateur sportif, à intervenir dans le quartier des Mesnils-Pasteur et auprès de publics spécifiques au titre de l'action sociale et de la politique de la Ville.

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Sociales, Familiales et Scolaires du 12 décembre 2023,  
Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 15 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition, ci-annexé, avec l'association Loisirs Populaires Dolois,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition, ci-annexé, avec l'association Promo Sport Dole Crissey,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

SCRUTIN            POUR : 35  
                          CONTRE : 0  
                          DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines
- Pôle Actions Sociales et Politique de la Ville
- Associations concernées

*Fait à Dole, le 18 décembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,*

*Jean-Baptiste GAGNON*

